

**Plate-forme d'échanges affichage
environnemental des PGC**

GT Méthodologie

Date :
2008-01-05

Numéro du document:
N 017

Assistante:
Patricia DARRAS
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 46
patricia.darras@afnor.org

Responsable:
Mélanie RAIMBAULT
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 88 80
melanie.raimbault@afnor.org

Compte rendu de la quatrième réunion du GT méthodologique de la PF affichage environnemental des PGC

COMMENTAIRES/
DÉCISIONS

*Vendredi 19 décembre 14H – AFNOR, Saint—Denis
La liste de présence est disponible auprès d'AFNOR.*

SUITE A DONNER

Pour information

SOURCE

AFNOR

► ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

2. Discussions autour de la prise en compte d'indicateurs de biodiversité

- ✓ Contribution Béatrice Bellini, Université Versailles – Saint Quentin en Yvelines - DOC GT méthodo N007

3. Suite des discussions sur les transports (cf doc N 17 de la plate-forme)

- ✓ Modélisation des schémas de transports
- ✓ Transport des clients jusqu'au lieu de vente

4. Gaz à effet de serre concernés et pris en compte (cf suite discussions du 1/12/08 – N19)

5. Reprise des discussions du 1 décembre sur la prise en compte des flux biogéniques et le recyclage (cf doc PF N 19)

6. Organisation des travaux et des prochaines réunions

- ✓ Actions à entreprendre pour la prochaine réunion
- ✓ Calendrier des réunions

7. Questions diverses

1. Ouverture de la réunion

C.Cros ouvre la réunion et propose de commencer directement par le point 2 de l'ordre du jour et invite Mme Bellini à venir présenter sa contribution.

2. Discussions autour de la prise en compte d'indicateurs de biodiversité

Les transparents présentés par Mme Bellini sont disponibles en annexe 1 de ce compte rendu.

Mme Bellini propose cette présentation afin de faire un état des lieux des indicateurs existants et en développement. La biodiversité étant une problématique de plus en plus reconnue actuellement, il paraît important de pouvoir donner des indications aux entreprises afin de les aider à prendre en compte ces critères de biodiversité.

Entre autres points, Mme Bellini attire l'attention notamment sur le lien entre les émissions carbone et la biodiversité. Le réchauffement climatique aura des incidences sur la désertification et les pertes de biodiversité. Cependant, si, à titre d'exemple, le remplacement d'arbres âgés (qui captent moins de CO₂) pour les remplacer par de jeunes arbres (qui captent plus) a des effets bénéfiques pour l'effet de serre mais des effets très négatifs sur la biodiversité.

Suite à la présentation, il est proposé à la salle d'échanger sur cette problématique et sur la façon d'intégrer cette notion de biodiversité dans les travaux des groupes sectoriels.

L'attention a été attirée sur le fait que l'analyse du cycle de vie n'est pas une approche comptable et qu'il semble par conséquent difficile d'intégrer cette notion dans le cadre de l'affichage environnemental des produits et d'autant plus difficile de l'appliquer aux produits.

Plusieurs options sont proposées par le groupe :

- Envisager un indicateur semi-quantitatif, semi-qualitatif ayant été identifié comme une des causes majeures de perte de biodiversité.
- Proposer une indication qualitative sur 3 ou 4 niveaux selon la connaissance ou non d'un risque en terme d'incidence sur la biodiversité. Mais avec dans ce cas des lignes méthodologiques plus

précises et un certain nombre de critères où il faudrait pointer ou non les incidences liées à la biodiversité.

C.Cros indique que par rapport aux causes de perte de biodiversité identifiées par Mme Bellini (destruction d'habitats naturels, changement climatique, pollution, surexploitation, dissémination d'espèces invasives, commerce concernant des espèces de la vie sauvage), deux sont déjà abordées dans les analyses de cycle de vie : le changement climatique et la pollution. Les quatre autres points ne sont pas du tout abordés et C.Cros demande s'il y aurait une manière de pouvoir les intégrer dans tout ou partie des informations environnementales relatives aux produits d'une manière praticable.

Il est proposé que chaque groupe sectoriel s'interroge, en terme d'impacts connus, sur la possibilité de construire un indicateur qualitatif par produit. Un point sera fait à nouveau lorsque que les groupes auront initié la réflexion. Il est noté que si les indicateurs représentatifs des impacts sur la biodiversité devaient être qualitatifs, il faudrait modifier la définition 4.16 qui parle d'indicateur en termes quantitatifs.

3. Suite des discussions sur les transports (cf compte rendu précédente réunion PF N 17)

C.Cros présente le document GT Méthodo N 16 pour alimenter la réflexion et indique qu'elle aurait souhaité aller plus loin en terme de détail de la chaîne logistique mais que cela ne s'est pas avéré possible.

Suite aux nombreux échanges, notamment sur la capacité à obtenir l'information aux rangs N-1 (avant l'étape de production), N-2, la connaissance du taux de remplissage des camions et de retour à vide, la possibilité d'utiliser des moyennes, ou encore la volonté d'avoir un affichage différent sur un même produit selon le lieu de vente, quelques points ont pu être précisés :

- Affectation du transport de la matière première au prorata de sa quantité dans le produit. Renvoi à la règle de coupure classique des 5% dans cas d'une limitation à un certain seuil ;
- Le taux de remplissage du camion doit être pris en compte avec le ratio entre la charge réelle et la charge utile puisque c'est la masse du camion qui au final aura un impact sur sa consommation et non le volume occupé. Discussion toutefois sur le facteur limitant puisque selon le volume, le nombre de camions nécessaires ne sera pas le même ;
- Utilisation de moyennes chez le producteur possible (moyennes pondérées logistiques), chez le distributeur plus compliqué.

Suite à une demande de précision, il est rappelé que dans le cadre de ces travaux l'affichage est volontaire et qu'il n'y a pas de notion de responsabilité de l'affichage. La responsabilité sera précisée dans le cadre des décrets mais ne fait pas l'objet des discussions au sein de la plate-forme.

Finalemment, il est décidé que :

- ***le taux de remplissage et le taux de retour à vide devront être pris en compte et que des facteurs par défaut seront intégrés dans la base de données. La consommation sera prise en compte et liée à la masse***
- ***il n'y a pas lieu de préciser davantage l'articulation entre données spécifiques et données secondaires, car cela dépend des cas particuliers. Par ailleurs, en pratique, ce n'est pas une phase du cycle de vie qui pose de vrais problèmes d'évaluation.***

Prise en compte du transport du client :

La FMB (fédération des magasins de bricolage) ne pouvant être présente a envoyé une contribution indiquant qu'il n'était pas souhaitable de prendre en compte le transport du client.

Cette contribution est disponible en annexe 2 de ce compte rendu.

Mr Patingre indique que plusieurs études démontrent l'impact significatif du transport des clients, avec un ordre de grandeur quatre fois supérieur à la totalité du transport du produit.

Mme Hugrel (PWC) indique que cet indicateur s'il doit être pris en compte doit aussi avoir valeur pédagogique et donc faire l'objet d'un affichage dissocié. Dans le cas contraire sa prise en compte peut masquer l'amont et fausser le message vis à vis du consommateur.

La FCD souhaite que le transport client soit intégré mais par un forfait identique quel que soit le mode de distribution. Greenext est favorable à la prise en compte du transport client.

Le CCD indique que la prise en compte de cet indicateur peut entraîner une fausseté de l'information puisque quelqu'un peut se déplacer pour acheter un seul produit ou 200 et que cette information ne peut pas être prise en compte.

Le transport des produits jusqu'au magasin reste une information relativement fiable, à contrario du transport du client qui est une information difficilement fiable si elle n'est pas personnalisée.

Mme Bellini indique que le choix de la prise en compte ou non de cette étape est fonction de l'objectif que l'on souhaite : soit on cherche à sensibiliser le consommateur sur son comportement soit on cherche à le sensibiliser sur l'impact environnemental du produit qu'il achète.

C.Cros indique que cette étape fait partie du cycle de vie du produit. En résumé, il n'apparaît pas vraiment d'opposition fondamentale du groupe à la prise en compte de cette étape mais il reste à voir si cette information doit être intégrée ou déportée. Si cela devait être intégré, il ne pourrait alors s'agir que de données moyennes.

La discussion sera reprise au niveau de la plate-forme générale. Il est indiqué que cette étape a été exclue du PAS 2050.

4. Gaz à effet de serre concernés et pris en compte (cf suite discussions du 1/12/08 – N19)

Lors de la précédente réunion, le groupe s'était interrogé sur la nécessité de modifier le BP X30-323 afin d'inclure les autres gaz et donc de reprendre le rédactionnel du PAS 2050. La FCD indique être en faveur de l'inclusion des fluides frigorigènes.

Le groupe propose que le référentiel soit modifié afin de reprendre le rédactionnel du PAS 2050, la règle de coupure étant suffisante pour donner les assurances nécessaires en termes de limitation du travail. Une mention sera faite de l'actualisation fréquente de la liste IPCC.

5. Reprise des discussions du 1 décembre sur la prise en compte des flux biogéniques et le recyclage (cf doc PF N 19)

C.Cros indique avoir souhaité reprendre ce point car les discussions tenues lors des deux réunions où ce point a été abordé ont conduit à deux conclusions différentes sur la prise en compte des flux biogéniques sans qu'une réelle discussion n'ait eu lieu à l'une ou l'autre des réunions.

Mr Patingre propose 3 transparents afin d'expliquer la façon de prendre en compte ces flux. Ces transparents sont en annexe 3 de ce compte rendu.

Le premier transparent montre que la table est un puits de carbone alors que la forêt a fait l'objet d'une déforestation irrégulière et donc d'un relargage massif.

Mr Patingre indique que le bois a volontairement été pris pour exemple mais qu'il faudrait pouvoir faire le même exercice sur les aromatisés, biocarburants, salade.....

La FCBA indique qu'il n'a jamais été question de prendre en compte les flux pour les bois illégaux.

Il faudrait faire le distinguo entre la forêt européenne et le reste du monde où un certificat PEFC/SFC devrait être exigé. Ce point est délicat car une norme n'est pas censée faire obstacle aux échanges et il est difficile de dissocier l'Europe du reste. C.Cros propose que dans la mesure où l'on peut avoir accès à un plan de gestion on comptabilise l'ensemble des flux et que dans le cas contraire, on ne comptabilise pas la captation.

La FCBA doit étudier la faisabilité de cette proposition et enverra une contribution pour la prochaine réunion.

La question est posée du lien entre flux et stock. Y a-t-il double comptabilisation ? Non car soit on prend les flux d'entrée, soit dans le cas où c'est ré-émis on comptabilise un stockage intermédiaire au prorata des ré-émissions de fin de vie.

La proposition du groupe est donc :

De comptabiliser les flux d'origine biogénique, quand on a un flux d'entrée et un flux de sortie (re-largage), on comptabilise un stockage temporaire au prorata de ce qui pourrait être ré-émis

sur 100ans. S'il n'y a pas de re-largage on a du stockage de carbone et pas de stockage temporaire.

Dans le cas de l'alimentaire, la quantité émise après ingestion équivaut à la quantité captée, donc aucun stock n'est comptabilisé.

Mais il faut doubler toutes les bases de données actuelles pour avoir sur tous les produits ce qui est géré durablement de ce qui ne l'est pas.

6. Organisation des travaux et des prochaines réunions

En conclusion de la réunion, C.Cros remercie Ecobilan de la traduction des formules de recyclage dans les termes du PAS 2050. Les membres présents souhaitent pouvoir discuter à nouveau le point sur le recyclage et la fin de vie en générale. Par conséquent, une réunion supplémentaire du GT méthodologique est programmée, en accord avec le groupe, **le 2 février 2009 à 14H à St Denis.**

C.Cros indique qu'un récapitulatif des décisions du GT méthodologique sera proposé afin de faire le point à la plate-forme générale du 15 janvier.

Mr Azens indique qu'une position officielle de la filière papier-carton sur le recyclage sera envoyée prochainement.

Enfin, Il faut noter la demande de Danone de modifier le compte rendu de la réunion précédente afin d'y ajouter leur intervention où Danone signalait (et confirmait par courrier) que le consultant RDC proposait d'ores et déjà une recommandation pour l'application d'une allocation des bénéfices du recyclage du PET alors que ce sujet fait partie du cahier des charges de l'étude ANIA/FCD/ADEME pour le groupe de travail traitant des denrées alimentaires. Danone proposait donc de ne pas trancher de manière définitive et immédiate sur ce point au sein du GT méthodologique.

ANNEXE 1 : Présentation de Mme Bellini

Comment intégrer la biodiversité dans une démarche d'écoconception?

Béatrice BELLINI

Maître de Conférences, Université de Versailles

Biodiversité

Définition

Ensemble des être vivants et relations entretenus avec les milieux

Constat alarmant

→rythme d'extinction de 100 à 1000 fois supérieurs

→ forte dégradation des habitats

76% des habitats en « mauvais état »

Objectif

Permettre à l'industriel d'avoir des éléments permettant :

- d'évaluer l'impact de ses produits par rapport à la biodiversité (donc juger si intégration de l'impact nécessaire)
- identifier éventuellement des axes d'amélioration

Quels indicateurs?

Indicateurs existants

1- indicateurs biodiversité SEDD

- * sites sous la directive habitats
- * indice oiseaux des champs
- * prise de poissons sur les stocks

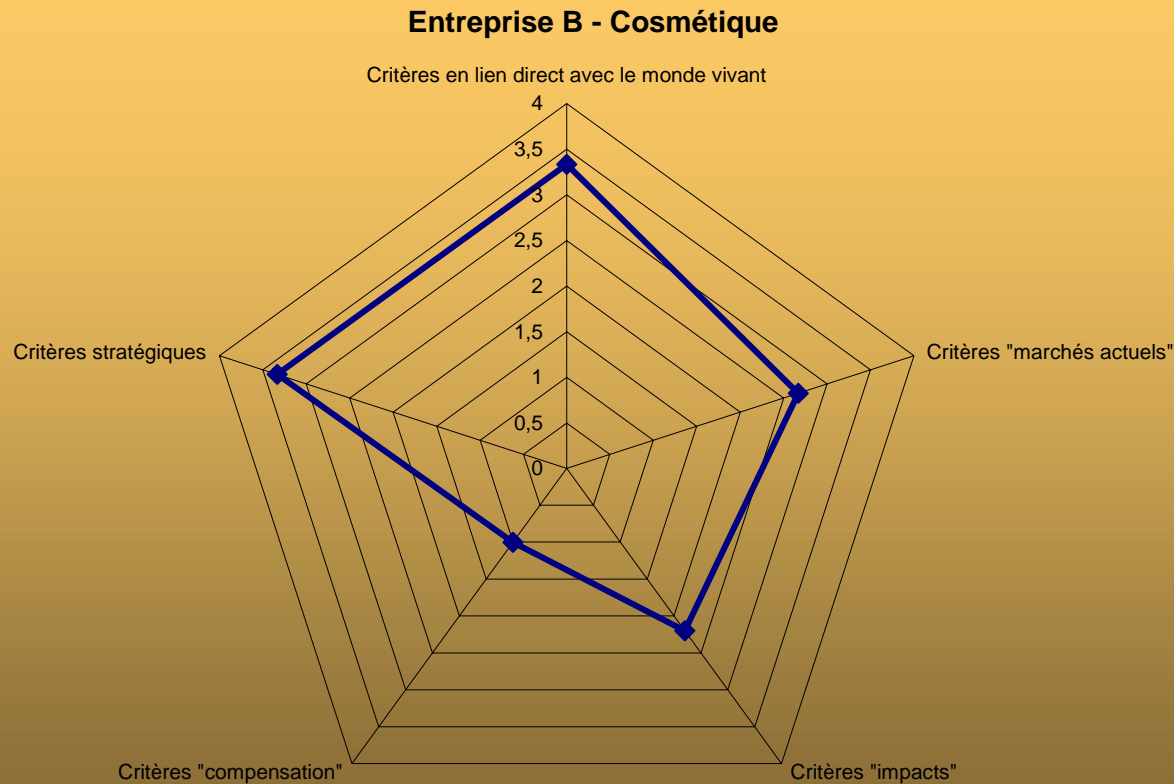
2- Indice planète vivante (WWF)

= évolution de populations de vertébrés

3- Indice IEEB (OREE)

= caractériser interactions entre biodiversité et entreprise

Exemple IEEB pour entreprise secteur cosmétique



Comment choisir un indicateur?

- *En fonction du secteur d'activité*

Exemple : construction de bâtiment = pourcentage de surface imperméabilisée

- *En fonction du produit*

Exemple : standard intégrant la biodiversité

Indicateurs utilisables

1- Indicateurs liés aux causes détectées de la biodiversité

- * destruction habitats naturels
- * changement climatique
- * Pollution
- * surexploitation
- * espèces invasives
- * commerce issu de la vie sauvage

2- Emissions CO2

→ non envisageables car problèmes de compatibilité

3- Indicateurs liés à la garantie des sources d'approvisionnement

Exemple : mines de nickel

4- Indicateurs liées aux caractéristiques du produit (dangerosité)

Processus de compensation

Grenelle 1, article 20

« Création d'un mécanisme de compensation de la biodiversité »

Problème : la biodiversité n'a pas de prix!!

Rapport TEEB, 2008

= destruction nature = 2000 milliards d'euros /an soit
6% du PNB

Pistes de réflexion

- Distinguer espèces « ordinaire » et « rare »
- Agir sur tout le cycle de vie du produit
- Diffusion d'un langage commun
- Elaborer label type « empreinte biodiversité » pour produit
- Introduire des permis négociables
- Mesurer le rapport services offerts par les écosystèmes
 - * gagnant-gagnant
 - * conflit intérêt entreprise et biodiversité



ANNEXE 2 : Contribution FMB sur transport clients.



CONTRIBUTION DE LA FMB SUR L'INTEGRATION DES DEPLACEMENTS DES CONSOMMATEURS VERS LES MAGASINS DANS L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Les Magasins de Bricolage considèrent que cet indicateur ne doit pas être intégré à l'affichage environnemental des produits.

- ▶ ce facteur est totalement indépendant du produit
- ▶ ce facteur est extrêmement variable et ne peut donc qu'être faux (parcours variable, déplacements spécifiques ou groupés, pour un ou plusieurs produits, avec des modes de transport différents).
- ▶ le facteur distribution ne représente qu'une infime partie de l'impact environnemental des produits

L'intégration de ce critère n'apporterait donc pas de réponse à l'objectif de l'affichage environnemental qui est, nous le rappelons, d'inciter les consommateurs à choisir entre 2 produits, celui qui a le moindre impact négatif pour l'environnement. L'objectif n'est pas de l'inciter à choisir son magasin.

La plupart des produits sont distribués dans différents circuits pour des magasins dont la zone de chalandise est très variable. Un critère reviendrait à demander au magasin de modifier lui-même l'information environnementale des produits qu'il reçoit, ce qui n'est pas réaliste.

Selon Bruno GENTY de France Nature Environnement, l'affichage doit être clair, visible et compréhensible mais aussi facile à dupliquer pour le plus de produits possibles. Ce type de critère viendrait nuire à la facilité de l'outil.

Nous considérons donc que le facteur transport entre le consommateur et le magasin ne doit pas entrer dans le champ de calcul de l'affichage environnemental des produits de grande consommation.

Par contre, il est certain qu'il devient un argument commercial pour les enseignes de proximité. Une réglementation sur l'affichage ne doit pas nuire à une certaine forme de distribution.

Nous rappelons que la FMB souhaite que l'affichage environnemental soit étendu à de nombreuses catégories de produits. Mais pour cela, nous insistons sur la nécessité du consensus, de la simplicité, des coûts réduits pour sa mise en place, à la fois pour le fabricant, l'importateur ou le distributeur.

Nous rappelons, que pour obtenir un succès de l'affichage environnemental des produits de grande consommation, le client doit aussi y trouver un intérêt économique. C'est ce qui a fait le succès de l'étiquette énergie du GEM (des produits vertueux qui consomment moins) et peut expliquer les difficultés du label BIO (produits plus chers).

ANNEXE 3 : Contribution Mr Patingre sur prise en compte du carbone biomasse

Etude rapide d'une table en teck de 60 kg d'origine Afrique forêt non gérée durablement



Calcul avec tous les flux (CO² biogénique)

En fin de vie, hypothèse d'incinération pour 20%
et d'enfouissement pour 80%

Titre: Analyse de 1 p 'table teck illégal'
Méthode: IPCC 2007 GWP 100a V1.01

Catégorie d'impact	Unité	Total	Bois Afrique	Transport bateau	Transport camion	fin de vie bois
IPCC GWP 100a	kg CO2 eq	-105	-109	1,93	1,86	0,0981

Le stockage de carbone est donc important

Etude rapide d'une table en teck de 60 kg d'origine Afrique forêt non gérée durablement



Calcul sans les flux de CO² biogénique

En fin de vie, hypothèse d'incinération pour 20%
et d'enfouissement pour 80%

Titre: Analyse de 1 p 'table teck illégal'

Méthode: IPCC 2007 GWP 100a V1.01 **sans CO² biogénique**

Catégorie d'impact	Unité	Total	Bois Afrique	Transport bateau	Transport camion	fin de vie bois
IPCC GWP 100a	kg CO2 eq	13.2	9,42	1,93	1,86	-0,019

Le stockage de carbone n'est pas pris en compte

Etude rapide d'une table en teck de 60 kg d'origine Afrique forêt certifiée gérée durablement



**Calcul sans les flux de CO² biogénique
Avec ajout du stockage de CO₂**

En fin de vie, hypothèse d'incinération pour 20%
et d'enfouissement pour 80%

Titre: Analyse de 1 p 'table teck certifié'

Méthode: IPCC 2007 GWP 100a V1.01 **sans CO² biogénique**

Catégorie d'impact	Unité	Total	Bois Afrique	Transport bateau	Transport camion	fin de vie bois
IPCC GWP 100a	kg CO ₂ eq	13.2	9,42	1,93	1,86	-0,019

Le stockage de carbone est calculé indépendamment:

Durée de vie 20 ans (stockage temporaire)

Enfouissement: relargage 10% en 100ans (doc FCBA)

stockage: $0.9 \times 0.8 \times 123 = -88,6$ kg CO₂